



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 09 02

OBJET :

Compte Financier Unique

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mmes Michèle Maurel, Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Gérard De Zordo, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

Vu la délibération n° 2021 09 08 du conseil municipal du 29 septembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Considérant le courrier conjoint du 23 août 2023, du Préfet et du Directeur Départemental des Finances Publiques informant la commune que sa candidature est retenue pour la troisième vague d'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) portant sur les comptes de l'exercice 2023. Cet accord devant être formalisé dans un prochain arrêté ministériel,

Monsieur le Maire expose :

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances 2019 susvisé, un CFU peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogations aux dispositions régissant ces

documents. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

L'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du CFU, à l'exception des budgets à caractère industriel et commerciaux qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget principal de la commune et ses budgets annexes. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention, ci-annexé. Il précise qu'un modèle de convention plus synthétique est en cours d'élaboration par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire informe enfin le conseil que le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023.

Autorise le maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique qui sera adressé par les services de l'Etat, sur la base du modèle figurant en annexe, ainsi que tout document s'y afférant.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 24

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600462-20230925-20230902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023
Publication : 27/09/2023

Le Maire Francis TUIAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUIAGUE

